

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/030 DU 19/01/1983
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/2202
Portant intégration et nomination de
Monsieur KANGA Alphonse, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Météorologie)-
-----ooOoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 72/271 du 5/8/1972 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres des catégories A et B des Services Techni-
ques en ce qui concerne le Service de la Météorologie, abrogeant et
remplaçant les dispositions de l'article 14 bis du décret n° 60/287
du 8/10/1960 et de l'article 15 de l'arrêté n° 2160/FP du 26/6/1958 ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/
644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 3960/MEN/CAB/DGEOC/DOB du 5/8/1982 du
Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier
de l'intéressé ;

DECRETE

YB

ARTICLE 1ER.- EN application des dispositions du décret n°72/271 du 5/8/1972 susvisé, Monsieur KANGA Alphonse, né le 5 Avril 1958 à Loukoléla, titulaire du Diplôme de l'Institut Hydrométéorologique de Formation et Recherches obtenu à Oran (ALGERIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Météorologie), et nommé au grade d'Ingénieur de la Météorologie Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./

BRAZZAVILLE, Le 19 Janvier 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile,

Hilaire MOUNTHAULT.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDEOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
DB	3
DCF	1
MTAC	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/EC	2./-